

| | | | |
|------|------|-----|----|
| Réf. | 2023 | III | 01 |
|------|------|-----|----|

| Date de Convocation | Date d'affichage | Nombre de Conseillers | | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----------|---------|
| | | En exercice | Présents | Votants |
| 21/06/2023 | 21/06/2023 | 27 | 18 | 24 |

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au 42 grande rue « salle du Chapitre » de Breuillet en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes BRUNEAU, BRUNEL, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, RICHARD, SAUVAN, TANGUY MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, PICARD, ROUCHY, TREMBLE, VIVIER.

Etaient absents : Mmes COCHET (pouvoir Mme JACQUEMIN), METIVIER, PEREZ (pouvoir à Mme BRUNEL), THOMAS (pouvoir M. ROUCHY) MM. FAUSTINO, GALLAIS (pouvoir à M. TREMBLE), MONTEIRO, POULAIN (pouvoir à M. LECRON), SPROTTI (pouvoir à Mme MAYEUR).

Mme SAUVAN a été élue secrétaire.

OBJET : TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2023-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions de Mme Le Maire exercées au nom de la commune.

Considérant l'intérêt de proposer une saison culturelle sur la Ville de Breuillet,

Considérant l'importance de rendre accessible l'offre culturelle à l'ensemble des Breuilletois,

Considérant la nécessité d'adopter les tarifs de la saison culturelle 2023-2024.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales en date du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Événementielle, Sport et Associations en date du 13 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 19 juin 2023.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Yan Picard, Adjoint au Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE de proposer des réductions tarifaires et de gratuité des spectacles pour les publics suivants :

| Appellation | Bénéficiaires |
|-------------|---|
| TARIF BLEU | - Pour tous |
| TARIF VERT | - Jeunes de moins de 18 ans - Les étudiants - Les demandeurs d'emploi - Les intermittents du spectacle - Les retraités de + de 70 ans - Les familles nombreuses - Les comités d'entreprises (>10 personnes) |
| TARIF JAUNE | - Les bénéficiaires du RSA - Les publics du CCAS ou quotient périscolaire (municipal) A, B et C - Les bénéficiaires de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité) - Les bénéficiaires du minimum vieillesse - Les bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adultes handicapés) |
| TARIF BLANC | - Partenaires (institutions, invités des compagnies, productions accueillies...) - Les nouveaux arrivants valables pour 2 personnes par famille pour un spectacle (hors semaine de l'humour) - Les gagnants des concours et/ou jeux organisés par la ville de Breuillet dans le cadre d'évènements ponctuels. |

FIXE les tarifs de la saison culturelle de la manière suivante :

- **Les tarifs généraux**

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble des spectacles de la saison, **hors Semaine de l'humour** et spectacle jeune public.

| Bleu | Vert | Jaune |
|------|------|-------|
| 10 € | 7 € | 3 € |

Formule 4 fauteuils Bleu (même spectacle) : 34 €

Formule 4 fauteuils Vert (même spectacle) : 23 €

Carnet de 10 Places (spectacles aux choix saison 2022/2023) : 80 €

Pour le festival Jeunes Solistes, les élèves des conservatoires se verront offrir une place à la condition que leur accompagnateur achète une place.

Pack Festival Jeunes Solistes (3 spectacles) : 20 €

Mis en ligne le 04/07/2023 à 15h53

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20230628-2023III01-D

- **Tarifs Semaine de l'humour :**

Un tarif spécifique est appliqué pour la **Semaine de l'humour** qui se tiendra du 30 janvier au 4 février 2024.

| Artistes 2023 | Bleu | Vert | Jaune |
|------------------------------|-------------|-------------|--------------|
| Anthony Kavanagh | 33 € | 30 € | 15 € |
| Sebastian Marx | 25 € | 20 € | 10 € |
| Dedo | 15 € | 12 € | 10 € |
| Blond Blond and Blond | 25 € | 20 € | 10 € |

Deux packs sont proposés à tous :

- **PACK premium**: Anthony Kavanagh, Sebastian Marx, Dedo et Blond Blond and Blond: **80 €**
- **PACK 3 spectacles** : Sebastian Marx, Dedo et Blond Blond and Blond : **55 €**

Le personnel communal bénéficiera du tarif vert pour tout achat d'un spectacle de la Semaine de l'humour.

- **Spectacles jeune public**

Tarif : 3 € par enfant avec 1 accompagnateur gratuit par enfant (adulte supplémentaire : 3 €)

DIT que les recettes résultant de la présente délibération seront imputées au budget de l'exercice 2023 et de l'exercice 2024.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme Le Maire



Véronique Mayeur

Mis en ligne le 04/07/2023 à 15h53

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20230628-2023III01-D